



# Assemblée générale

Distr. générale  
26 août 2024  
Français  
Original : anglais et espagnol

---

## Soixante-dix-huitième session

Points 61 et 123 de l'ordre du jour

### Consolidation et pérennisation de la paix

Réforme de l'Organisation des Nations Unies :  
mesures et propositions

### **Lettre datée du 22 août 2024, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je m'adresse à vous pour dénoncer une série d'actions entreprises par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour s'immiscer dans des questions qui relèvent de la compétence exclusive de la République bolivarienne du Venezuela, en violation flagrante de la lettre et de l'esprit de la Charte fondatrice de cette Organisation, ainsi que de toutes les normes du droit international.

Ces derniers jours, comme vous vous souviendrez sans doute, nous avons été contraints de dénoncer les erreurs contenues dans le « rapport préliminaire » présenté par le groupe d'experts déployé dans notre pays du 7 juillet au 10 août 2024, dans le but d'accompagner les opérations électorales organisées le 28 juillet 2024 afin d'élire le Président de la République bolivarienne du Venezuela pour le mandat 2025-2031.

À cette occasion, nous avons mis en garde contre le fait qu'une telle démarche, contraire à la pratique établie et aux accords signés antérieurement, non seulement remettait en cause, entre autres, la bonne foi de l'Organisation, s'agissant notamment de promouvoir les valeurs et les principes qui ont présidé à sa création, y compris ceux relatifs à la souveraineté, à la non-intervention dans les affaires intérieures des États et à l'autodétermination, mais encore portait atteinte à sa crédibilité, à son objectivité, à son impartialité, à sa neutralité et à son indépendance mêmes, faisant d'elle une tribune susceptible d'être instrumentalisée dans le seul but d'attaquer ses États Membres et de promouvoir des intérêts politiques de nature douteuse et de caractère clairement interventionniste et déstabilisateur.

Aujourd'hui, une semaine après cet épisode, nous sommes obligés de dénoncer l'utilisation malveillante et tendancieuse des réseaux sociaux officiels de l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir non seulement le mépris de toutes les autorités et institutions constitutionnelles et légalement établies de la République bolivarienne du Venezuela, mais aussi pour encourager les efforts en cours pour soutenir un coup d'État dans notre pays.



À cet égard, nous rejetons de la manière la plus catégorique la publication, aux premières heures de ce jour, sur le compte officiel du Conseil des droits de l'homme, sur le réseau social « X » (@UN\_HRC), par laquelle a été diffusé un contenu audiovisuel dans lequel des accusations infondées, partiales et clairement politiquement motivées ont été portées contre deux des cinq branches du Gouvernement de l'État vénézuélien, à savoir, contre le Pouvoir judiciaire, incarné par la Cour suprême de justice (TSJ, en espagnol), et contre le Pouvoir électoral, incarné par le Conseil électoral national (CNE, en espagnol)<sup>1</sup>.

Il va sans dire que tout cela se produit – et ce n'est pas une simple coïncidence – alors qu'une campagne internationale acharnée est menée pour discréditer le système électoral vénézuélien et contester la légitimité des résultats des élections présidentielles tenues le 28 juillet 2024, qui font actuellement l'objet d'un recours contentieux devant la Chambre électoral de la Cour suprême de justice et concernant lesquels un arrêt définitif émanant de la plus haute instance judiciaire de notre nation est attendu prochainement, afin de régler, par des moyens légaux, dans le cadre des mécanismes prévus dans notre système juridique, et dans l'intérêt de la préservation de la paix sociale qui prévaut aujourd'hui au Venezuela, tout différend qui pourrait exister quant au processus électoral récemment conclu.

Les faits enregistrés aujourd'hui mettent en lumière un problème que nous avons déjà dénoncé, depuis au moins 2019, à la lumière de la position répétée du Département de la communication globale de l'Organisation des Nations Unies qui tient à privilégier le sensationnalisme des médias, ainsi que la publication des dernières nouvelles, même au détriment de la pratique responsable du journalisme, remettant en question le prestige de cette Organisation dans son ensemble, y compris en ce qui concerne son objectif déclaré qui est de « développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes », comme énoncé au paragraphe 2 de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies.

Il est aussi grave qu'inacceptable que l'ONU, en particulier son Secrétariat, accepte servilement d'être instrumentalisée pour valider les appels de tierces parties à faire fi de toute forme d'autorité dans les États Membres, ainsi qu'à y promouvoir des coups d'État.

Ainsi, le Secrétariat de l'Organisation ne fait que démontrer qu'il est en fait pris en otage par des intérêts étrangers à ceux du « Nous, peuples des Nations Unies » ; qu'il est urgent d'aller de l'avant vers la refonte de l'Organisation des Nations Unies ; et que vous-même et le système des Nations Unies dans son ensemble avez tous deux été compromis et vous êtes donc disqualifiés pour ce qui est de jouer un rôle sérieux, constructif, objectif et impartial dans les affaires concernant la République bolivarienne du Venezuela.

---

<sup>1</sup> Voir [https://x.com/UN\\_HRC/status/1826624015097888919](https://x.com/UN_HRC/status/1826624015097888919).

Enfin, et compte tenu de la gravité des questions soulevées ici, qui ne peuvent en aucun cas être perçues comme ayant un caractère isolé, étant donné qu'il existe déjà un schéma clair, et auxquelles le Secrétariat de l'Organisation ne semble pas vouloir remédier pour éviter la répétition de ces situations délicates, je fais respectueusement appel, dans l'intérêt de la transparence, à vos bons offices pour faire distribuer la présente communication parmi les États Membres de l'Organisation et la faire publier comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 61 et 123 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent adjoint,  
Chargé d'affaires par intérim  
(Signé) Joaquín A. **Pérez Ayestarán**

---